



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 03 juillet 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix-huit, le trois juillet à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alleré s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET.

Date de convocation : 28 juin 2018

Présents : Monsieur Jean-François CRETET, Maire - Mesdames Régine LACHEVRE, Sandrine ZERCHER, adjointes - Mesdames Marion BOURSIER, Marie-Odile ROUX, conseillères municipales - Messieurs Sylvain AUGERAUD Yves BERTEAUX, Jérôme PEINTRE, Thomas MADRANGE conseillers municipaux

Absents excusés : Madame Marie-Noëlle PILLON (pouvoir donné à Madame Régine LACHEVRE) - Monsieur Jean BOURIT-PETIT, adjoint (pouvoir donné à Monsieur Jean-François CRÉTET)

Absents : Madame Aya KOFFI, Monsieur Steve CHAIGNON conseillers municipaux.

Validation des comptes rendus :

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2018 est adopté à la majorité des voix (08 voix pour ; 1 abstention)

Mise en place d'un système de paiement par Internet (TIPI)

A compter de la rentrée scolaire 2018/2019, le paiement des titres (documents émis après la période de règlement possible directement à l'école de la facture) sur Internet sera possible en plus des autres moyens (chèque, espèces).

Tarifs municipaux / Mise à jour

Les tarifs municipaux sont maintenus à l'identique et regroupés désormais sur un même document. Les tarifs relatifs aux bordures (« bateaux ») et cimetière sont reportés à une prochaine séance du Conseil municipal.

SALLE DES FETES :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location week-end	150,00 €	190,00 €
Location pour la soirée en semaine (du lundi au jeudi)	30 €	
Chauffage forfait du 15/10 au 15/04 inclus	20,00 €	
Caution (gardée en partie si le ménage n'est pas fait)	80,00 €	
Association de la commune	1 gratuité par an puis 50 € le week-end (gratuit du lundi au jeudi)	



SALLE DES ASSOCIATIONS

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Association des aînés : contrat du 01/09/17 au 01/09/23 ans)	300 € / an	NON
Location pour la soirée en semaine (du lundi au jeudi)	30 €	NON

SALLE D'ACTIVITÉ

	TARIF
Monsieur James NENER (yoga) : contrat du 01/09/17 à 01/09/23 (6 ans)	5 € par séance

LOCAL AIRE CLOVIS BOUHIER

	TARIF
ACCA (location du 16/06/17 au 16/06/23 ; 6 ans)	300 € par an

TIVOLI

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Particuliers	NON	NON
Communes : condition du retour = bâche sèche et propre avant pliage – assurance responsabilité civile obligatoire	NON	GRATUIT
Associations : condition du retour = bâche sèche et propre avant pliage – assurance responsabilité civile obligatoire	GRATUIT	Selon échanges habituels

TABLES

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Prêt de tables avec chèque de caution de 50 €	GRATUIT	NON



Approbation d'un devis pour un bornage

Le devis du cabinet SYNERGÉO pour le bornage du marais communal pour un montant de 1345,20 € TTC est approuvé.

Approbation d'un devis pour changement le défibrillateur, rendu hors service suite à des actes de vandalisme

Le devis de changement du défibrillateur est approuvé, sous réserve de demander à CARDIAC SCIENCE s'il est possible d'obtenir une meilleure offre de prix que leur devis de 1602 € TTC.

Adhésion au service de remplacement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale

L'adhésion au service de remplacement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime est approuvée.

Propreté urbaine / Achat et mise en place de supports et de sachets destinés à recueillir les déjections canines

Il est autorisé l'achat de 3 panneaux d'interdiction des déjections canines pour un montant de 24,50€ l'unité chez SIGNALS (17).

Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police

Monsieur le Maire est autorisé à faire la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour l'aménagement d'un trottoir rue de Mille écu selon le devis de l'entreprise SETPA pour un montant de 9113,16 € HT moins 40% de subvention 3645,26 € HT, soit un financement communal de 5467,90 € HT.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du département par le biais de l'UNIMA au titre de la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales

Monsieur le Maire est autorisé à faire une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du département pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales.

Demande de subvention au titre de la prévention routière auprès de la Préfecture

Monsieur le Maire est autorisé à faire la demande de subvention auprès de la Préfecture au titre des amendes de police pour l'aménagement d'un trottoir rue de Mille écu.

Réserve de substitution (information)

Intervention du SYRES, porteur du projet puis de Nature Environnement 17.

Questions diverses

Fin de la séance : 23h50

Affiché le 10 juillet 2018

Le Maire,

Jean-François CRÉTET

